Saintry SUR SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire.

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Françoise BEAUGUET *(à partir de 19h46),* Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ *(à partir de 19h51).*

Absents représentés :

M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. TROUFLEAU
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	M. HERSCHKORN
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme FABRE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :
Mme BEAUGUET *(jusqu'à 19h46)*, M. BEL ANGE, M. DIAZ *(jusqu'à 19h51)*

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal VENTALON

==*===*==*===*==

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19H08 et procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 14 septembre 2022, celui-ci est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Monsieur le Maire annonce les décisions prises par délégation :

Le 9 septembre 2022 - N° DEC 2022-47
Décision du Maire de signer la convention avec l'association « LES DITS DE VERGNE » concernant le spectacle « TOC-TOC » qui se déroulera le samedi 24 septembre 2022 à 20h30 à la salle J.B Corot. Le montant de la prestation sera de 500 € T.T.C (cinq cents euros).

Le 19 septembre 2022 - N° DEC 2022-48
Décision du Maire de signer le contrat proposé par la société ELECTRO-MOB relatif à la maintenance préventive des infrastructures de recharge pour véhicules électriques composées de 3 bornes Alfen situées 1 sur le parking de la Mairie et 2 sur le parking des Ecoles. Le montant de la redevance annuelle sera de 69 € H.T (soixante-neuf euros) soit 82,80 € T.T.C (quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt cents). Ce contrat est établi pour une période de 3 ans renouvelable pour une période équivalente avec une inscription de la dépense prévue au Budget primitif.

Le 20 septembre 2022 - N° DEC 2022-49
Décision du Maire de signer la convention avec le Théâtre des sept chênes concernant le spectacle « LA GRAMMAIRE » qui se déroulera le vendredi 7 octobre 2022 à 20h30 à la salle J.B Corot. Le montant de la prestation sera de 400 € T.T.C (quatre cents euros).

Le 23 septembre 2022 - N° DEC 2022-50
Décision du Maire de signer le contrat proposé par la société « MY EVENTS OAP » pour le spectacle « LA POTION DE PETRAM » qui se déroulera le 31 octobre 2022 à 16h30 à la salle Jean-Baptiste Corot. Le montant de la prestation sera de 1 137,44 € H.T (mille cent trente-sept euros et quarante-quatre cents) soit 1 200 € T.T.C (mille deux cents euros) auquel s'ajoute les frais de déplacements de 189,57 € H.T (cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante-sept cents) soit 200 € T.T.C (deux cents euros). La prestation représentera un coût total de 1 400 € T.T.C (mille quatre cent euros).

Le 23 septembre 2022 - N° DEC 2022-51
Décision du Maire de signer la convention de mise à disposition de locaux proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour l'Ecole Municipale des Sports et des groupes scolaires de la commune les équipements suivants :

- ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS : Gymnase Intercommunal des Montelièvres, salle omnisports et dojo
  Mercredi de 9h00 à 12h30

- GROUPES SCOLAIRES : Gymnase Intercommunal des Montelièvres, salle omnisports et dojo
  Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
  Vendredi de 8h30 à 12h00

Cette mise à disposition est établie à titre gracieux et est consentie du 5 septembre 2022 au 8 juillet 2023.

Le 23 septembre 2022 - N° DEC 2022-52
Décision du Maire de signer la convention avec la compagnie « LES DODUS DINDONS » concernant le spectacle « UN TEMPS DE CHIEN » qui se déroulera le dimanche 13 novembre 2022 à 15h30 à la salle J.B Corot. Le montant de la prestation sera de 400 € T.T.C (quatre cents euros).

Le 3 octobre 2022 - N° DEC 2022-53
Décision du Maire de signer la convention avec SMARTFR - SCIC relative à la mise en place d'ateliers musicaux qui se dérouleront une fois par mois d'octobre 2022 à juin 2023 (15/10, 19/11, 03/12, 14/01, 11/02, 18/03, 22/04, 13/05 et 17/06) à la Maison de la Culture de la manière suivante :

- 6mois-2 ans et 3-5 ans : Ateliers d'éveil musical avec les parents
- 6-12 ans : Chorale et percussions

Le montant de la prestation pour 36h00 sera de 2 250 € H.T (deux mille deux cent cinquante euros) soit 2 700 € T.T.C (deux mille sept cents euros).

==*===*==*===*==

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°01 : ANNULATION D'UNE ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Délibération
Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal **DECIDE** d'annuler l'admission en créance éteinte d'un montant de 1 191.00 €.

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°02 : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Délibération
Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 1 298.86 euros, réparties comme suit :

- 1996 pour	182.94 €
- 1997 pour	130.19 €
- 2008 pour	288.38 €
- 2009 pour	349.81 €
- 2011 pour	142.56 €
- 2012 pour	23.66 €
- 2013 pour	103.46 €
- 2014 pour	67.38 €
- 2017 pour	0.50 €
- 2018 pour	9.68 €
- 2021 pour	0.30 €

Produits arrêtés au 26 septembre 2022 pour un montant total de 1 298.86 € et **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2022 sur le chapitre 65.

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°03 : CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS – AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS TRANSFERABLES

Délibération

Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré par **23 voix POUR et 3 abstentions** *(Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE)*, le Conseil municipal **AUTORISE** le débit du compte 1068 pour un montant de 17 557,41 euros, **AUTORISE** le crédit du compte 13911 pour un montant de 12 659.45 euros et du compte 13913 pour un montant de 4 897,96 euros et **AUTORISE** le comptable à enregistrer les écritures dans la comptabilité de la commune.

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°04 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

Délibération

Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré par **25 voix POUR et 3 voix CONTRE** *(Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE)*, le Conseil municipal **DECIDE** de modifier le budget primitif 2022 selon le tableau ci-dessous :

- Section de Fonctionnement + 110 604.09 € en dépenses et en recettes
- Section d'Investissement + 574 583,81€ en dépenses et en recettes

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°05 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE

Délibération

Sur proposition de ***Madame DENECE*** et après en avoir délibéré par **22 voix POUR et 6 abstentions** *(Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE, Mme NGANTCUE, Mme DUCROQUET, M. LE TALBODEC, M. DIAZ)*, le Conseil municipal **ATTRIBUE** le marché de travaux d'accord cadre à bons de commande, travaux d'entretien de petites et grosses réparations ainsi que les travaux neufs sur les voiries de la commune d'un an renouvelable trois fois, à l'entreprise COLAS CHAUMES IDF, pour un montant total maximum de 2 000 000 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter l'accord cadre à bons de commande et tout document relatif au marché.

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°06 : TARIFICATION DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Délibération

Sur proposition de ***Madame DENECE*** et après en avoir délibéré par **25 voix POUR et 3 abstentions** *(Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE)*, le Conseil municipal **AUTORISE** l'application de la grille tarifaire de redevances d'occupation du domaine public telle que présentée.

TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Activités	**Tarifs**
COMMERCES	
Commerçants ambulants *(camions pizzas, camions ou stand de vente diverses).* **Tarif mensuel ou annuel**	20 € ou 240 €
Bureau de vente, bâtiment modulaire. **Tarif mensuel.**	20 €/m²
Stationnement de cyclomoteur de livraison. **Tarif annuel.**	12 €/m²
Terrasses ouvertes. **Tarif annuel.**	12 €/m²
VOIRIE	
Neutralisation d'une place en zone bleue. **Tarif journalier.**	7 €/ml
Camion de déménagement, d'intervention ponctuelle **Tarif journalier.**	2 €/m²
Benne à gravats. **Tarif journalier.**	1,50 €/m²
Échafaudage, barrière de chantier **Tarif hebdomadaire.**	5 €/ml
Dépôt de matériaux ou emprise spécifique (cantonnement de chantier). **Tarif hebdomadaire.**	2,50 €/m²
Blocs béton **Tarif hebdomadaire.**	1,50€/m²
TOURNAGE DE FILMS (à caractère commercial)	
Intendance : (Cuisine, barnum, cantine). **Tarif journalier.**	3 €/m²
Véhicules techniques. **Tarif journalier.**	2 €/ml
Journée de tournage. **Tarif journalier.** * Exonération pour les tournages réalisés par les étudiants s'il n'y a pas d'impact sur la circulation publique et sous réserve de la production d'un justificatif de l'établissement scolaire.	500 €/jour
ANIMATIONS LOCALES ET A CARACTÈRE CULTUREL	
Cirques, spectacles, attractions et marionnettes	
Spectacles/attractions moins de 100 m² **Tarif journalier.**	50 €
Spectacles/attractions de 100 m² à 200 m² **Tarif journalier.**	100 €
Spectacles/attractions de plus de 200 m² à 300 m² **Tarif journalier.**	150 € + 50 € par tranche de 100 m² supplémentaire
Spectacles/attractions de plus de 300 m² ... Tarif journalier.	200 € (soit 50 € par tranche de 100 m² supplémentaire)

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°07 : SOUMISSION DES DIVISIONS FONCIERES BATIES A DECLARATION PREALABLE

Délibération

Sur proposition de ***Madame DENECE*** et après en avoir délibéré par **25 voix POUR et 3 voix CONTRE** *(Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE),* le Conseil municipal **DECIDE** de soumettre à déclaration préalable les divisions de propriétés foncières bâties en vue du contrôle des divisions dans le cadre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme situées dans le périmètre de protection sur le territoire de la commune et **DIT** que la dépense afférente sera prévue au budget communal 2022 et suivants.

DELIBERATION N°2022-14-10 - N°08 : APPROBATION DU REGLEMENT FIXANT LES MODALITES POUR L'INSTALLATION D'UN PONTON SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Délibération

Sur proposition de ***Madame DENECE*** et après en avoir délibéré par **25 voix POUR et 3 voix CONTRE** *(Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE),* le Conseil municipal **DECIDE** d'approuver le règlement portant sur l'aménagement des pontons.

LECTURE PAR MONSIEUR LE MAIRE DE LA MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE GRAND PARIS SUD

27 SEPTEMBRE 2022

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Coûts de l'énergie, inflation, baisse des dotations : sans régulation, les collectivités ne pourront plus investir dans la transition écologique et pour les services publics.
Les élus de Grand Paris Sud appellent le gouvernement a des financements exceptionnels pour un territoire exceptionnel !

Le Président de la République et le gouvernement appellent de leurs vœux à une nouvelle méthode d'élaboration des politiques publiques, et soulignent le rôle fondamental des collectivités locales dans la vie quotidienne des Françaises et des Français à travers, notamment, les services publics qu'elles opèrent.
Elles sont aussi un maillon essentiel d'une chaîne qui permet d'amortir les crises successives que nous traversons, qui disposent toutes d'une même constante, d'une même dynamique qui se répète inlassablement avec plus de force : ce sont celles et ceux qui ont déjà le moins qui les subissent le plus.

Mais l'agilité de nos territoires à innover est de plus en plus restreinte.
Elle l'est par une crise énergétique qui les frappe très durement.
Elle l'est par la réduction de leurs financements, et de ses leviers.

Inexorablement, nous constatons un recul de notre capacité à faire, à transformer, à porter de nouveaux projets.

Ici, c'est la dotation globale de fonctionnement qui régresse, alors même que plusieurs de nos communes constatent un différentiel important entre leur population réelle et celle issue des règles de l'INSEE, avec en parallèle, un affaissement toujours plus important des dispositifs de solidarité, que ce soit le fonds de péréquation intercommunale (FPIC), le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) ou encore la dotation de solidarité urbaine (DSU). Là, c'est la taxe générale sur les activités polluantes, au demeurant nécessaire, qui fait grimper drastiquement le coût du traitement des ordures ménagères sans que n'ait été anticipé l'impact sur les collectivités, et in fine, sur les ménages. Ici encore, c'est la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, nouvelle compétence des collectivités locales, qui, contrainte de l'exercer, n'ont d'autre choix que d'instaurer une nouvelle taxe, pesant encore une fois sur les contribuables.

Et maintenant, nous est annoncée la suppression en deux exercices de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui reste le seul marqueur du dynamisme d'un territoire et de son lien avec le tissu économique.

Tout cela dispose d'une volonté de recentralisation de l'État au mépris de l'autonomie financière et fiscale des collectivités.

Aujourd'hui, ce sont les coûts de l'énergie et l'inflation du coût des matières premières qui sont en passe de nous étrangler.

Sur les dépenses énergétiques, alors que nous avions dépensé moins de 7 millions en 2021, il nous faudra en budgéter 20 millions pour 2023, et ce, malgré notre rattachement à des groupements de commandes qui sont de véritables amortisseurs. Mais, faute de dispositif d'amortissement plus conséquents, nous n'aurons d'autre choix que de ralentir le rythme de nos investissements - les collectivités locales représentant 70% de l'investissement public dans notre pays, ou encore, de réduire l'offre de services publics.

Et pourtant, à l'image des villes moyennes ou des métropoles partout ailleurs sur le territoire national, aux confins de la zone dense de la région parisienne, nous assumons toutes les charges de centralité.

353 000 habitants, l'équivalent d'agglomérations comme Montpellier, Tours, Rennes ou encore Saint-Étienne.
19 quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui concentrent un quart de la population du territoire.
Une personne sur deux qui vit sous le seuil de pauvreté à Grand Paris Sud n'en est d'ailleurs pas issue.

De toutes les charges de centralité, mais plus encore.
Une population jeune, qui nécessite plus d'écoles qu'ailleurs.
Une population plus précaire, qui nécessite plus de services publics, plus de dispositifs d'insertion et d'accompagnement à l'emploi.
Une population plus soumise à un emploi moins qualifié, ceux qui sont en première ligne et qui font vivre les métiers essentiels.
Une population plus touchée par les difficultés d'accès à la santé, où le bloc communal est appelé à financer l'hôpital, des centres de santé ou encore des maisons sport-santé.

Et pourtant, nos communes, notre agglomération développent, chacune à leur niveau, des solutions innovantes, puissantes, qui essaiment partout sur le territoire national. Elles protègent, elles sont le dernier rempart, avec toutes les forces vives, à l'affaissement d'un territoire comme le nôtre, qui entraînerait mécaniquement le sud francilien.

Nous savons faire face, nous en sommes fiers, avec toutes les richesses, les talents qui cohabitent ici. Nous avons les idées pour transformer la vie de nos concitoyens, pour faire un territoire complet, durable, où il fait bon vivre. Nous avons des projets, au rayonnement sans égal, et qui contribuent à la souveraineté du pays, à sa résilience. C'est Genopole, qui avec la génomique participe à créer le médicament de demain. C'est encore Grand Paris Sport qui veut créer le modèle du sport de demain, en alliant la santé, la recherche, la formation, l'économie…

Tout cela nécessite des financements exceptionnels pour un territoire exceptionnel.

L'urgence climatique, les menaces qui pèsent sur la biodiversité, le passage à une économie décabornée nous obligent, non pas dans 20 ans, non pas dans 10 ans, mais dès maintenant à enclencher des investissements massifs, qui par nature auront des effets à moyen et long termes.

Les marges de manœuvre dont nous disposions jusqu'alors nous ont permis la réalisation de beaux projets. Nous sommes à ce titre deuxième territoire d'Île-de-France en matière de réseaux de chaleur, et celui d'Évry-Courcouronnes, avec la mise en place d'une géothermie en 2023 en complément de la valorisation des déchets, permettra d'économiser pas moins de 48 000 tonnes de rejets de CO_2 par an. Nous développons une unité de production de biogaz à partir des boues de l'épuration de nos eaux usées, l'équivalent de la consommation de 4000 logements en eau chaude et chauffage. Nous « renaturons » des espaces écologiques sensibles : le cirque de l'Essonne, les Lacs de Viry-Grigny ou encore les Ru présents sur notre territoire. Nous favorisons l'agriculture de proximité, qui à Moissy-Cramayel ou à Savigny-le-Temple alimentent en circuit court les écoles.

Mais, il reste tant à faire.

Tant à faire que nous ne voyons pas comment, dans la situation actuelle, une agglomération comme la nôtre pourra engager réellement, drastiquement, une transition écologique qui se doit, nécessairement, d'être juste et sociale.

La planification écologique que le gouvernement appelle de ses vœux peut trouver une déclinaison concrète, en s'appuyant sur l'intelligence collective présente dans les territoires, et par leurs alliances. Elle devra se faire à l'aune de moyens dédiés, avec la dotation d'enveloppes globales, fongibles et pluriannuelles.

- **Nous demandons, par ailleurs, à court terme, la mise en place d'un bouclier énergie en faveur des collectivités, et que le gouvernement engage, au niveau européen et à plus long terme, les moyens pour sortir de la dépendance aux marchés de l'énergie, en réinstaurant un tarif réglementé.**

- **Nous souhaitons également l'instauration d'une conférence territoriale entre l'ensemble des parties prenantes, partant des propositions issues du Contrat de Relance et de Transition Écologique et Sociale signé avec l'État, précisant ainsi les modalités d'attribution du « fonds vert » annoncé par la Première Ministre.**

Nous croyons aussi nécessaire que tout un chacun participe à la transition, y compris le secteur privé.

Plus que rendre au consommateur final quelques centimes sur le litre de carburant, ou sur le mégawatt heure d'électricité, ces acteurs doivent investir, sur l'autel d'une maîtrise publique basée sur le partenariat public-privé.

- **Nous demandons au gouvernement de mettre en place une taxe sur les super-profits, dont une partie des produits sera fléchée sur les budgets des collectivités territoriales.**

Elle aura un double mérite : amplifier la transition écologique dès maintenant et participer, par un financement État – collectivités – entreprises à un plan de relance vert, de manière à changer de paradigme collectivement.

Pour y répondre, nous avons des propositions immédiatement applicables :

- **En matière de transition énergétique**, avec le développement des réseaux de chaleur, des énergies renouvelables et de récupération, le renouvellement accéléré de l'éclairage public et l'amplification de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- **En ce qui concerne le cycle de l'eau**, avec le renouvellement des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées, par la création de cycles vertueux en matière d'eaux pluviales et d'espaces de biodiversité, par la réutilisation des eaux usées dans nos espaces verts, nos voiries ou par leur valorisation énergétique ;
- **Pour ce qui touche à la gestion des déchets**, par des investissements et des solutions nouvelles, pour mieux orienter les flux, mieux traiter à la source et mieux valoriser dans des filières dédiées ;
- **En ce qui concerne l'agriculture**, en favorisant la transition de son modèle, vers des circuits plus courts ;
- **En matière de mobilités**, pour favoriser les transports du quotidien, les parcours multi-modaux, les déplacements doux, et sortir de la dépendance au véhicule thermique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire répond aux questions posées par la liste « ALTERNATIVE CITOYENNE » :

1) **<u>Urbanisme : Pouvons-nous avoir une copie du courrier du préfet indiquant le niveau de la pénalité financière dans le cadre de la loi SRU pour 2022 et 2023</u>**

Seul le courrier relatif aux pénalités de 2022 est remis du fait que nous ne sommes pas encore en 2023

2) **Nous avons demandé le détail des permis de construire 091 577 21 1 0025 - 091 577 21 1 0014 Route de Morsang en juin 2022. Nous n'avons pas reçu le 091 577 21 1 0025 malgré ma relance du 18 septembre par mail. Pourquoi ?**

C'est faux, le permis a été transmis le 20 juin. La preuve vous est apportée grâce à une capture d'écran réalisée par le service urbanisme.

3) **Nous avons demandé lors du dernier conseil, un récapitulatif du détail (nature et montant) des demandes et des encaissements de subventions d'investissement. Nous avons obtenu les encaissements qui montrent d'ailleurs que les rentrées de subventions de ces 10 dernières années datent exclusivement du mandat de Mme Cartau Oury … Nous n'avons pas eu la liste de vos demandes de subventions depuis le début de votre mandat. Pourquoi ?**

Il y a une incompréhension totale de votre part quant au document qui vous a été transmis. Il faut en effet regarder la date de demande faite pour constater qu'il s'agit de notre mandat et non pas celui de Mme CARTAU-OURY.

4) **Avec son budget de plus de 300 millions d'euros, le Grand Paris Sud est un gouffre financier. Dans le budget 2022 son axe « Soutien aux communes » représente un volume de crédits de 66 M€ qui devaient être utilisés pour financer les sollicitations des communes sur les dispositifs de solidarité de Grand Paris Sud, l'aide à la maîtrise d'ouvrage des équipements communaux dont la maitrise d'ouvrage est confiée à l'Agglo (gendarmerie, espace sénior, groupes scolaires…) : Dans cette enveloppe qu'est ce qui accordé à Saintry ?**

Rien du fait que nous n'avons pas de bâtiment communautaire à part le gymnase.

5) **Avez-vous étudié l'opportunité d'adhérer à la Régie publique de l'eau gérée par le GPS et qui se solderait par une baisse significative de la facture d'eau des Saintryens, comme l'ont constaté les communes qui ont adhéré à cette régie ?**

Pour le moment nous fonctionnons tous en Délégation de Service Public et non pas en régie.

6) **Sur le recrutement des candidats au conseil municipal des enfants. Pour être candidat, le jeune (entre 8 et 12 ans) doit envoyer sa demande officielle au Maire avec sa motivation… Qui va retenir les candidats aux élections, sur quels critères ? Est-ce que tous les milieux sociaux seront représentés ?**

Ce sont les enfants qui voteront. Il n'y aucun autre critère retenu que celui de l'âge.

7) **Peut-on avoir le Rapport Social Unique 2021 ?**

Non, car il passera en comité technique le 15 novembre prochain.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h10

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 14 octobre 2022.

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE 91250 ESSONNE

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs